



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

7349^e séance

Jeudi 18 décembre 2014, à 15 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Cherif	(Tchad)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Adejola
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Sana

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/762)

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2014/857)

Lettre datée du 5 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/870)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/762)

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2014/857)

Lettre datée du 5 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/870)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance. Je remercie les membres du Conseil pour leur précieuse contribution à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que le Conseil approuve la déclaration, qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2014/28.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 20.